

# Principes généraux d'exécution et de transmission des ordres

## 1. Introduction

Afin de garantir à nos clientes et clients (ci-après «clients») le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres de titres, nous appliquons les principes suivants.

### Définitions

- STP (Straight Through Processing): désigne le processus de traitement des ordres reçus, dans la mesure du possible sans interaction manuelle ni changement de format.
- ETF (Exchange Traded Funds): désigne les fonds de placement négociés en bourse.
- Full-SOR (Smart Order Routing): désigne la procédure technique permettant d'identifier le lieu d'exécution actuellement le meilleur pour des ordres de titres.
- OTC (Over the counter): désigne le négoce des titres hors bourse.

### Champ d'application et de validité

Les principes généraux d'exécution et de transmission des ordres s'appliquent à l'exécution de toutes les opérations de négoce dont les clients ont chargé PostFinance à des fins d'acquisition ou de cession de titres, ainsi qu'aux ordres exécutés dans le cadre de l'e-gestion de patrimoine (gestion de portefeuille), sauf accord contraire.

## 2. Dispositions réglementaires

Conformément aux dispositions réglementaires, PostFinance assure à ses clients l'exécution de l'ordre qui soit la meilleure possible. Le but est d'obtenir le résultat global le plus avantageux d'un point de vue (I) financier (II) temporel et (III) qualitatif.

## 3. Courtier

PostFinance opère en tant que commissionnaire sur mandat du client. Tous les ordres de transaction sont directement transmis au courtier de PostFinance, à savoir UBS Switzerland SA ou Swissquote SA, qui les exécute conformément aux principes généraux d'exécution et de transmission des ordres de PostFinance.

Pour des renseignements sur les principes généraux appliqués à l'exécution et à la transmission des ordres par le courtier, veuillez vous adresser au Contact Center e-trading de PostFinance (e-trading@postfinance.ch).

## 4. Opérations sur titres confiées à UBS Switzerland SA (dépôt de fonds, fonds self-service, conseil en fonds Base, conseil en placement Plus et e-gestion de patrimoine)

PostFinance envoie les ordres avec indication de la place boursière principale sélectionnée à UBS Switzerland SA.

UBS Switzerland SA utilise Full-SOR pour sélectionner la place d'exécution la plus avantageuse au sein du Settlement Regime correspondant, et y place l'ordre. Les Settlement Regimes sont les différents marchés, répartis par UBS Switzerland SA selon des critères géographiques, sur lesquels s'effectuent les transactions. PostFinance a sélectionné une place boursière principale pour chaque Settlement Regime.

### 4.1 Critères de sélection de la place boursière principale pour les instruments négociés en bourse

Conformément aux dispositions réglementaires, PostFinance fixe des critères pour le choix de la place d'exécution afin d'offrir au client le meilleur résultat possible lors du négoce d'ETF. PostFinance applique les critères suivants à la sélection de la place boursière principale:

- Monnaie
- Cours/prix de clôture
- Volume (état des liquidités)
- Probabilité d'exécution
- Frais de transaction
- Droit de timbre
- Fourchette de cotation

Les critères qui déterminent le choix de la place boursière principale sont prioritairement la monnaie, le prix d'achat et le volume négocié. En cas de conditions identiques ou similaires sur deux ou plusieurs places de négoce, les critères d'exécution additionnels influencent la sélection. La sélection de la place boursière principale est basée sur les valeurs moyennes des critères.

### 4.2 Places boursières identifiées

Compte tenu de l'offre des titres et des critères mentionnés au point 4.1, PostFinance transmettra ses ordres en priorité à des places boursières principales en Europe via le courtier UBS Switzerland SA. Moyennant la préservation des intérêts du client, PostFinance se réserve le droit de changer la place boursière attribuée à un instrument ou la sélection des places boursières principales proposées.

### 4.3 Divergences d'exécution dans des cas particuliers

Lors de circonstances particulières (fermeture inattendue de la place boursière ou situation analogue), le courtier prendra directement contact avec PostFinance afin d'exécuter l'ordre de la meilleure façon possible en fonction des principales données saisies. Cette situation peut entraîner des divergences dans la procédure d'exécution (autre place boursière, exécution partielle, etc.).

#### 4.4 Publication de la place boursière principale

PostFinance publie les principes généraux d'exécution et de transmission des ordres, y compris les places boursières principales utilisées sur [www.postfinance.ch/informations-placements](http://www.postfinance.ch/informations-placements).

PostFinance utilise les bourses suivantes en tant que places boursières principales:

- SIX Swiss Exchange (XSWX)
- Xetra (XETR)
- Milan (XMIL)
- Londres (XLON)
- Euronext (Amsterdam, Paris)
- Dublin (XDUB)

#### 4.5 Fonds de placement négociés sur le marché primaire

Les souscriptions ou rachats de fonds de placement négociés sur le marché primaire s'effectuent de manière directe ou indirecte via la direction du fonds à la valeur patrimoniale nette (Net Asset Value), et non sur une place boursière. Les dispositions du contrat de fonds s'appliquent aux fonds de placement négociés sur le marché primaire.

#### 4.6 Regroupement des ordres (pooling)

- PostFinance est habilitée à regrouper les ordres des clients pour fonds de placement et ETF avec ses propres ordres ou ceux d'autres clients.
- Les ordres ETF émis en dehors de l'e-gestion de patrimoine sont transmis par STP directement après l'émission au courtier qui effectue la transaction. En cas de restructuration de portefeuille dans le cadre de l'e-gestion de patrimoine, les ordres sont regroupés (pooling) et transmis au courtier.

### 5. Opérations sur titres via Swissquote SA (e-trading)

#### 5.1 Principes généraux

PostFinance offre une prestation d'e-trading (négoce de titres en ligne) en collaboration avec Swissquote SA. L'e-trading est proposé en tant que «produit Execution-Only» et n'inclut de ce fait ni le conseil en placement ni la gestion de fortune. Tous les ordres sans exception sont redirigés vers le courtier Swissquote SA (par Internet via la plateforme d'e-trading ou par téléphone via le Contact Center e-trading de PostFinance).

#### 5.2 Transmission d'ordre en ligne

Sur la plateforme d'e-trading, le client choisit et décide lui-même sur quelle place boursière et avec quel type d'ordre il souhaite négocier ses titres. Les places de négoce et les types d'ordres disponibles sont indiqués pour chaque instrument et doivent être déterminés par le client. PostFinance ou Swissquote SA n'ont aucune influence sur le choix de la place boursière.

Avant la transmission de l'ordre, le masque de saisie de la plateforme d'e-trading indique de manière transparente les cours, prix et coûts appliqués ainsi que la place boursière sélectionnée; le client doit ensuite les confirmer.

#### 5.3 Transmission d'ordre offline sur le marché secondaire

Les ordres boursiers pour lesquels un traitement en ligne n'est pas possible peuvent être transmis par téléphone au Contact Center e-trading de PostFinance. Le client décide sur quelle place boursière son ordre doit être exécuté. PostFinance ou Swissquote SA n'ont aucune influence sur le choix de la place d'exécution. En ce qui concerne les ordres OTC, ils sont transmis à Swissquote SA, qui sélectionne le meilleur prix parmi les offres des contreparties. Le cours annoncé est toujours le cours d'exécution effectif, qui ne comprend ni marge ni écart. Le choix de la contrepartie se fonde donc uniquement sur le meilleur prix pour le client. Pour les ordres OTC, le client doit toujours passer un ordre limité.

#### 5.4 Transmission d'ordre offline sur le marché primaire (souscription de produits structurés et émission d'actions)

Tous les ordres transmis à PostFinance jusqu'au terme du délai de souscription (marché primaire) via le Contact Center e-trading sont confiés à Swissquote SA. En cas d'attribution, tous les clients sont assurés de bénéficier des mêmes conditions (prix d'émission identique).

Tous les ordres reçus durant le délai de souscription se voient attribuer le même prix d'émission. Chaque émetteur est une contrepartie.

#### 5.5 Fonds de placement négociés sur le marché primaire via l'e-trading (online ou offline)

Les souscriptions ou rachats de fonds de placement négociés sur le marché primaire s'effectuent de manière directe ou indirecte via la direction du fonds à la valeur patrimoniale nette (Net Asset Value), et non sur une place boursière. Les dispositions du contrat de fonds s'appliquent aux fonds de placement négociés sur le marché primaire.

### 6. Transactions en devises à terme et transactions en devises swap

Ces transactions sont conclues bilatéralement entre le client et PostFinance, le choix de la place d'exécution n'étant alors pas possible.

### 7. Remarques finales

PostFinance peut en tout temps modifier unilatéralement le document.